

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Réception par le préfet : 08/07/2016

Publication : 08/07/2016

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 23 JUIN 2016

**DECISION**

Numéro 16 - 06 - 056

**Décision 4 : Le règlement fonctionnel de la formation opérationnelle spécialisée « nucléaire, radiologique, bactériologique ou chimique » (FOS NRBC).**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 17 juin 2016 s'est réuni le 23 juin 2016 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Une formation opérationnelle spécialisée constitue un détachement de sapeurs-pompiers spécialisés pour l'exercice de missions particulières, en plus des missions liées au risque courant (les FOS sont au nombre de 8 au sein du SDIS de la Loire).

Afin de formaliser le fonctionnement de la formation opérationnelle spécialisée NRBC, il est proposé un règlement fonctionnel ayant pour objectif de déterminer les moyens mis à disposition de la FOS ainsi que leur utilisation. La finalité de ce règlement est de permettre l'activation de la FOS conformément au schéma de pilotage « Cap qualité ».

Pour rappel, les règlements fonctionnels des FOS suivantes ont d'ores et déjà été validés :

- ✓ Formation opérationnelle spécialisée : intervention pour feux de végétation et de forêts (FDF)
- ✓ Formation opérationnelle spécialisée : recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI)

- ✓ Formation opérationnelle spécialisée : interventions animalières et cynotechniques (IAC) – volet cynotechnique
- ✓ Formation opérationnelle spécialisée : sauvetage déblaiement (SDE)
- ✓ Formation opérationnelle spécialisée : UTA nord
- ✓ Formation opérationnelle spécialisée : Secours aquatiques (SA).
- ✓ Formation opérationnelle spécialisée : (GRIMP).

Le document annexé au présent rapport précise l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers pour la FOS NRBC et notamment :

- ☞ Le nombre de spécialistes NRBC : 122
- ☞ Les équipements dédiés en termes de véhicules et de lots d'intervention.

Le règlement fonctionnel de la formation opérationnelle spécialisée « interventions animalières et cynotechniques » (IAC) – volet animalier sera prochainement validé.


**Vu le rapport présenté par le Président,  
le Bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le Bureau du Conseil d'administration approuve le règlement fonctionnel relatif à la formation opérationnelle spécialisée « nucléaire, radiologique, bactériologique ou chimique » (FOS NRBC) joint en annexe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160623-16-06-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2016

Publication : 08/07/2016